



Note d'orientation de PITCHER Septembre 2024

Chiffres et enjeux du trafic illicite des biens culturels et du pillage des sites archéologiques

Le pillage des sites archéologiques s'est développé ces trente dernières années sur le territoire européen, jusqu'à atteindre, en France, le chiffre astronomique de plusieurs millions d'objets chaque année. Ce pillage et le trafic illicite des biens culturels ont de lourdes conséquences sur notre compréhension du passé, sur notre sécurité et sur le potentiel de développement de nombreux pays. Dans ces derniers, les nouvelles générations sont particulièrement victimes de ces fléaux : l'importance du pillage restreint leur accès au patrimoine ce qui induit une faible identification à leur histoire. Dans nombre de pays occidentaux, a contrario, ces nouvelles générations sont devenues des acteurs du pillage archéologique avec l'usage de détecteurs de métaux conçus spécialement pour les enfants, phénomène qui se développe fortement depuis les années 1990.

Le projet PITCHER

Financé par le programme Erasmus+, il vise à lutter contre ce fléau en développant des ressources éducatives et en émettant des recommandations politiques pour sensibiliser les communautés éducatives à ces enjeux. Il a pour objectif de renforcer la capacité des professionnels de l'éducation à former les jeunes à la préservation du patrimoine, en partenariat avec des institutions culturelles à l'échelle européenne.

Synthèse des recommandations aux décideurs politiques

Cette synthèse met en lumière les mesures clés proposées par le projet PITCHER pour renforcer la lutte contre le pillage archéologique - trafic illicite des biens culturels et la protection du patrimoine à travers l'éducation, la sensibilisation et l'amélioration de la réglementation.

Renforcer l'enseignement de la préservation du patrimoine et la lutte contre le pillage des sites archéologiques - trafic illicite des biens culturels

Former les enseignants :

- Intégrer ces sujets dans la formation initiale et continue des enseignants.
- Développer des supports de formation interactifs et numériques (MOOC).
- Favoriser les bonnes pratiques de formation (échanges d'expériences, tables rondes ou conférences ciblées, études de cas...).
- Encourager la recherche académique en éducation pour enseigner ces sujets de manière encore plus efficace.

Intégrer ces enjeux dans les programmes scolaires :

- Introduire des thématiques liées à la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels tout au long de la scolarité des élèves.
- Intégrer dans les manuels scolaires des exemples illustrés d'objets pillés et d'œuvres volées.
- Utiliser les ressources éducatives du projet PITCHER en classe.
- Encourager les approches interdisciplinaires (histoire, arts, sciences politiques, etc.).
- Plus largement intégrer la thématique des biens culturels dans les compétences et champ d'action des personnels appartenant au corps d'inspection de l'éducation des différents pays européens.

Intégrer ces enjeux dans les formations professionnelles et universitaires :

- Former les futurs professionnels des secteurs des travaux publics, bâtiment, agriculture, à la protection du patrimoine (législation et bonnes pratiques en matière de découvertes archéologiques).
- Intégrer systématiquement l'enseignement des dispositifs de protection du patrimoine, y compris les questions de pillage et de trafic illicite, dans les formations de Licence et Master pour les futurs professionnels de l'archéologie, des musées, du marché de l'art, et de la médiation culturelle.
- Sensibiliser les forces de l'ordre à ces sujets au-delà des offices spécialisés en la matière (formation initiale ou continue).

Encourager la collaboration entre institutions éducatives et acteurs du patrimoine :

- Promouvoir des partenariats entre écoles, universités, musées, sites archéologiques, et forces de police pour enrichir les programmes éducatifs.
- Favoriser des projets transnationaux pour développer des ressources communes et faire appel aux établissements scolaires partenaires du projet PITCHER pour initier ces partenariats.

Renforcer la sensibilisation de tous aux enjeux du pillage archéologique et du trafic illicite des biens culturels

Sensibiliser les nouvelles générations en dehors du cadre scolaire :

- Intégrer des informations sur ces thématiques dans les musées et sites archéologiques, avec des contenus adaptés aux jeunes.
- Encourager des événements qui permettent aux jeunes de réfléchir et d'agir sur la représentation du patrimoine commun, inspirés de l'évènement international "MUSEOMIX".
- Renforcer la collaboration entre les institutions culturelles et les centres sociaux, hôpitaux, prisons, associations etc., pour atteindre les jeunes qui ne sont plus scolarisés.
- Lancer des campagnes de sensibilisation à grande échelle via les réseaux sociaux populaires chez les jeunes (Instagram, TikTok, YouTube).

Mobiliser le milieu éducatif pour sensibiliser les communautés locales :

- Encourager des activités et animations pour que les élèves et les communautés locales comprennent l'importance de la préservation du patrimoine. Proposer par exemple le thème de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels lors d'événements tels que les "Journées européennes du patrimoine", "les "journées européennes de l'archéologie", "La nuit européenne des musées". Y impliquer les jeunes générations en s'appuyant sur les ressources PITCHER.
- Faire du 14 novembre, "Journée internationale de lutte contre le trafic illicite des biens culturels" (UNESCO), un événement européen sur le même modèle que les "Journées européennes du patrimoine", soit sur plusieurs jours consécutifs, dont un spécifique pour le public scolaire.

Moderniser la réglementation pour mieux protéger les jeunes générations et le patrimoine

- Interdire la vente de détecteurs de métaux aux mineurs : à court terme, interdire la vente de détecteurs de métaux conçus comme des jouets pour enfants, ainsi que la vente de tous détecteurs de métaux aux mineurs.
- Créer un statut de lanceur d'alerte spécifique au patrimoine pour les mineurs de 14-18 ans : Offrir un cadre juridique adapté et sécurisé pour que les jeunes puissent signaler les actes de pillage ou de trafic illicite, avec un accompagnement par des adultes référents et des formes de reconnaissance et de valorisation.

<https://www.pitcher-project.eu/>



Le projet *PITCHER* a été financé avec le soutien de l'Union européenne et de l'Agence nationale française pour le programme Erasmus+ (accord de subvention 2021-1-FR01-KA220-SCH-000032674). Cette publication n'engage que ses auteurs, et l'Union européenne ainsi que l'Agence nationale française pour le programme Erasmus+ ne peuvent être tenues pour responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document.